

Sujet: [INTERNET] A l'attention de Monsieur Roger Orvain - concerne le projet d'éolien sur la commune de Montjean

De : chateau.gorce@orange.fr

Date : Sun, 03 Dec 2017 18:52:05 +0000

Pour : pref-observations-ep-montjean@charente.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous nous opposons fermement au projet d'éolien sur la commune de Montjean.

Installé définitivement depuis 2008 à Pleuville en Charente, une quarantaine kilomètres de Montjean, nous connaissons bien ce coin. Il y a quelques années c'était un bonheur de se promener et de visiter la région Nord Charente, Sud Vienne et Sud Deux-Sèvres. Depuis de plus en plus des aérogénérateurs sont installés partout, l'attractivité du terroir a beaucoup diminué. Dans un rayon de 60 kilomètres c'est choquant de voir comment le paysage a changé depuis des machines industrielles poussent comme des champignons. Au lieu d'un paysage reposant et bucolique, nous voyons souvent des pales mécaniques qui tournent le jour et qui clignotent agressivement pendant la nuit ! Le beau paysage et le calme, un grand atout de cette région, est en grand danger et on se demande pourquoi l'invasion par ces machines industrielles continue même qu'on sait bien qu'en Allemagne la transition énergétique est un de plus grand scandale depuis la Second Guerre Mondiale ? Comme vous devez le savoir, ce pays est aujourd'hui le plus grand pollueur d'Europe. D'un côté beaucoup de fric pour peu des gens/entreprises et de l'autre côté beaucoup de soucis pour des milliers des personnes qui doivent vivre près des machines gigantesques depuis leur belle campagne était saccagée.

Il y a déjà la saturation avec trop de zones industrielles dans cette région et on se sent de plus en plus encerclé. L'objectif des MW en Poitou-Charentes n'est pas seulement atteint mais est presque le double des besoins. Si on sait que sur le transport jusque 30% de l'énergie peut être perdue on ne peut pas dire que c'est une énergie renouvelable et écologique. Puisque cette énergie est intermittente elle pose un grand souci et en plus elle n'est pas du tout rentable dans une région avec si peu du vent. Il faut bien trouver des énergies renouvelables mais qui méritent ce mot.

Les aérogénérateurs représentent un intérêt privé mais le patrimoine est commun pour toute la France. Nous avons deux gîtes à Pleuville et nos hôtes viennent dans cette région à cause de la tranquillité et la nature préservée. Depuis les aérogénérateurs défigurent de plus en plus ce magnifique paysage les hôtes nous disent clairement qu'ils ne veulent pas passer leurs vacances près des machines industrielles ou les voir de partout. Nos habitués sont très surpris que tous les ans il y a de nouveaux monstres qui les gênent énormément. Si cette folie ne s'arrêtera pas, ils veulent chercher d'autres destinations de vacances.

Vous trouvez en annexe le document « L'étude et un sondage édifiant, les touristes disent non aux éoliennes industrielles géantes » qui confirment ce que nos hôtes nous disent.

Nous citons de l'annexe :

« L'association AHTI (Association des Hébergeurs Touristiques de l'Indre et des départements limitrophes) vient de clôturer une enquête afin d'apporter des éléments de mesure concernant l'impact d'implantation d'éoliennes

industrielles sur le choix d'une destination touristique.

Cette enquête a été menée en 2017 sur un corpus de 1280 touristes accueillis en Gîtes et chambre d'hôtes de l'Indre ou visiteurs (âgés de plus de 18 ans).

Quel serait l'impact de l'implantation d'éoliennes industrielles sur votre choix de destination touristique ?

o Si ces éoliennes sont visibles depuis votre lieu d'hébergement :

Dans un environnement proche (0 à 2 kms) : 97 % changent de destination

A moyenne distance (2 à 10 kms) : 95 % changent de destination

A l'horizon (> à 10 kms) : 72 % changent de destination

o Si ces éoliennes sont visibles lors de vos activités touristiques dans le PNR Brenne ou à proximité :

Dans un environnement proche (0 à 2 kms) : 71 % changent de destination

A moyenne distance (2 à 10 kms) : 56 % changent de destination

A l'horizon (> à 10 kms) : 34 % changent de destination

Les résultats obtenus montrent clairement que l'attractivité touristique d'un territoire et donc de son P.I.B peuvent être anéantis avec l'implantation d'éoliennes industrielles. »

L'annexe devrait être distribuée à tous les responsables du Tourisme puisque les retombées économiques sont immenses. Le tourisme est une carte économique majeure de la France et si beaucoup moins de touristes viennent le secteur touristique français va être impacté gravement.

Un conseiller municipal d'une commune où il y a un projet éolien nous a confirmé qu'il y a plusieurs familles sur la commune qui veulent quitter leurs maisons au cas où le projet se réaliserait. Le revenu des impôts que la commune perdrait serait plus grand que le montant la commune recevrait pour les aérogénérateurs installés ! Si ces maisons seraient vendables ou non c'est une autre question parce que presque personne ne veut acheter une maison près d'une centrale éolien. En tout cas les valeurs des maisons diminueraient et auraient un négative impact sur la commune. Finalement tout le monde perd et pas seulement le paysage est détruit mais les gens se plaignent et la zizanie règne.

Il y a des gens qui sont nées ici, d'autres ont choisi de s'installer ici à cause du cadre de vie et tout d'un coup ce magnifique paysage se transforme en zone industrielle ! Il y a déjà trop de victimes qui souffrent des nuisances sonores et visuelles et/ou qui ont des problèmes de sante à cause des infrasons. L'hauteur des machines industrielles a augmenté énormément dans les dernières années mais la distance entre celles et les habitations est toujours 500m ! Dans ce contexte nous citons un article paru dans l'Economie Matin le 13/09/16 :

« La distance de 500 m est purement technique pour instruire les dossiers. Par contre la distance à prendre en compte pour l'instruction des dossiers est bien de 1000m selon la Ministre. »

Pourquoi la distance de 1000m n'est pas prise en compte ? Pourquoi dans le projet sur Montjean il y a des distances entre les machines (hauteur de 150m) et les habitations de seulement 530m, 540m 750m, 800m ? Est-ce que la santé des humains et des animaux ne vaut rien ?

Montjean a déjà des aérogénérateurs d'un autre parc éolien sur son terrain et en plus la LGV impacte gravement cette commune. Le conseil municipal de Montjean avait donné un avis défavorable pour ce deuxième projet mais le promoteur a quand même déposé son dossier à la préfecture. Est-ce que c'est démocratique ?

Nous espérons que vous allez donner un avis défavorable à ce projet.

Bien cordialement

Sonja et Markus Gurt

Château de Gorce

16490 Pleuville



Garanti sans virus. www.avast.com

Article_AHTI_Une_etude_et_un_sondage_edifiant (1).pdf

Content-Type: application/pdf
Content-Encoding: base64



Article AHTI - Novembre 2017

Une étude et un sondage édifiant, les touristes disent non aux éoliennes industrielles géantes.



Château du Bouchet et ses grues (Hiver 2016 – Hélios)

Pour que le tourisme poursuive son expansion et reste une industrie rentable, ses modes de fonctionnement et de développement doivent évoluer vers des pratiques plus proactives d'un point de vue environnemental. L'engagement des acteurs professionnels du tourisme est au cœur de l'évolution qui doit s'accomplir en matière de responsabilité écologique. On pourra retenir par exemple, le nouveau label qui s'appliquera en matière d'hébergements dès 2018 dans le PNR Brenne : Marque Valeurs Parc. La Région Centre-Val de Loire est également très attachée à l'évolution de l'attractivité touristique [13].

Tout comme les industriels ou les artisans qui travaillent continuellement sur l'amélioration de la qualité de leurs produits, l'industrie du tourisme doit rendre à la nature ce qu'elle lui a pris et ce qu'elle reçoit presque gratuitement de la part de l'environnement.

Un tourisme respectueux de l'environnement ou tourisme durable peut se définir comme un tourisme qui réponde aux besoins actuels des touristes et des entreprises du secteur, sans compromettre la capacité des touristes et entreprises de demain d'apprécier et de profiter des mêmes destinations.

En d'autres termes, un tourisme durable est un tourisme qui répond aux besoins des générations actuelles tout en conservant et en mettant en valeur la beauté et l'intégrité des sites touristiques pour les générations futures.

Les chercheurs universitaires spécialisés dans le tourisme, particulièrement Butler [2], ont supposé que les destinations suivaient un cycle de vie : phase d'exploration, d'évolution, de développement, de consolidation, puis de stagnation et, à terme, de rajeunissement ou de déclin. Les impacts sur l'environnement apparaissent dès le début de la phase d'exploration et si aucune mesure de planification et de contrôle n'est mise en place, les conséquences sur l'environnement s'amplifieront pendant les phases d'évolution et de développement, et apparaîtront clairement pendant la phase de consolidation. **La dégradation de l'environnement est un des facteurs clés de la stagnation et du déclin éventuel d'un site, alors que l'amélioration de l'environnement est vitale pour sa régénération.** Un tourisme plus respectueux de l'environnement permettra au site concerné de subir une période de stagnation réduite au minimum et d'évoluer de la phase de consolidation vers une phase continue de rajeunissement [7], [9], [12].

La stabilité des formes matérielles et visibles du paysage constitue un élément stratégique très important pour l'industrie touristique. En effet, que

les paysages d'une destination changent brutalement, et c'est tout un secteur touristique qui risque d'être ébranlé, parce qu'une destination perd l'une de ses ressources importantes, parce que l'image promotionnelle ne montre plus la réalité de la destination ou, encore, parce que les touristes ne rencontrent pas – ou plus – ce qu'ils sont venus chercher [3], [14].



La Brenne des étangs

Or, il n'est pas rare que des paysages soient amenés à changer de façon plus ou moins brutale et plus ou moins contrôlée, sous l'impulsion de phénomènes variés (industrialisation, changements climatiques...). L'image des destinations en question peut alors être amenée à évoluer, voire à s'affaiblir. Il s'agit donc d'un véritable enjeu pour les intervenants touristiques concernés.

Le rapport international PNUE [7] est très clair concernant les impacts sur les paysages en matière de production d'énergie électrique et de chaleur. Dans certains cas, l'énergie (pour la production d'électricité et de chaleur) peut être fournie par des sources locales. **Les sources d'énergie renouvelables doivent être privilégiées en faisant attention à l'impact des infrastructures correspondantes sur les paysages (par exemple : choix du lieu d'implantation d'éoliennes, de pylônes...).**

Dans le contexte d'implantation de parcs éoliens on peut également relever avec regrets et sur notre territoire, la mise en place du concept de greenwashing¹ (lire : Le Parc éolien de Sainte Lizaigne racheté par le groupe IKEA [5]).

L'association AHTI vient de clôturer une enquête afin d'apporter des éléments de mesure concernant l'impact d'implantation d'éoliennes industrielles sur le choix d'une destination touristique. Cette

¹ Le greenwashing, ou en français l'éco blanchiment, consiste pour une entreprise à orienter ses actions marketing et sa communication vers un positionnement écologique. C'est le fait souvent, de grandes multinationales qui de par leurs activités polluent excessivement la nature et l'environnement. Alors pour redorer leur image de marque, ces entreprises dépensent dans la communication pour « blanchir » leur image, c'est pourquoi on parle de greenwashing.

enquête a été menée en 2017 sur un corpus de 1280 touristes accueillis en Gîtes et chambre d'hôtes de l'Indre ou visiteurs (âgés de plus de 18 ans).

Quel serait l'impact de l'implantation d'éoliennes industrielles sur votre choix de destination touristique ?

- *Si ces éoliennes sont visibles depuis votre lieu d'hébergement :*
 - Dans un environnement proche (0 à 2 kms) : **97 %** changent de destination
 - A moyenne distance (2 à 10 kms) : **95 %** changent de destination
 - A l'horizon (> à 10 kms) : **72 %** changent de destination

- *Si ces éoliennes sont visibles lors de vos activités touristiques dans le PNR Brenne ou à proximité :*
 - Dans un environnement proche (0 à 2 kms) : **71 %** changent de destination
 - A moyenne distance (2 à 10 kms) : **56 %** changent de destination
 - A l'horizon (> à 10 kms) : **34 %** changent de destination

Les résultats obtenus montrent clairement que l'attractivité touristique d'un territoire et donc de son P.I.B peuvent être anéantis avec l'implantation d'éoliennes industrielles.

Notre étude confirme les différents travaux présentés dans cet article : les touristes sont attirés en Brenne et Boischaut pour profiter des paysages ruraux et des derniers espaces naturels préservés, flore, faune, qui ont échappé à l'urbanisation et à l'artificialisation des terres.



Le Boischaut Sud de l'Indre

Contenu des résultats de l'enquête émise par la CCI de l'Indre en 2015 ([4]), notre territoire sera touristiquement sinistré si de nouveaux parcs éoliens sont implantés sur les pépites touristiques du département : Château de Valençay (87 960 visiteurs en 2014), Maison du Parc Naturel Régional de la Brenne (63 010 visiteurs en 2014), Parc de la Haute Touche (50 306 visiteurs en 2014), Maison de George Sand à Nohant (32 763 visiteurs en 2014).

Ces chiffres enthousiasmants montrent l'attractivité de notre département et de ses sites prestigieux en l'absence d'éoliennes industrielles à proximité.

Les résidences secondaires : un atout majeur pour l'économie liée au tourisme.



Le tourisme occupe en France une place majeure : plus de 2 millions d'emplois, près de 7,5% du PIB, environ 10 milliards d'euros de contribution à la balance commerciale. Liée en grande partie au patrimoine des territoires (naturel, paysager, culturel, industriel, urbain...), cette activité repose plus que d'autres sur une étroite coopération public-privé et, plus largement, sur la mobilisation de ses multiples acteurs : collectivités et satellites, Etat, opérateurs, associations et, de plus en plus, consommateurs [8]. "Le cœur des territoires bat donc au rythme du tourisme...". L'économie territoriale privilégie traditionnellement deux approches.

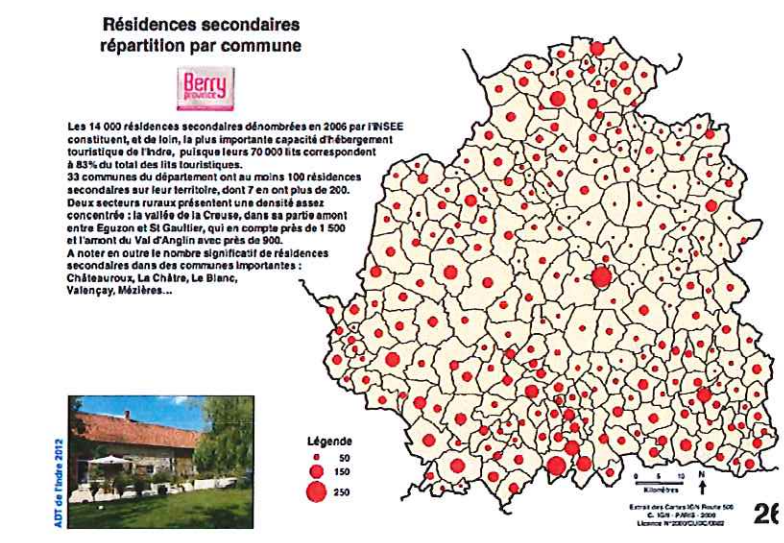


Résidences secondaires : atout majeur pour le tourisme

La première prend pour objet principal la localisation des firmes sur le territoire : c'est l'économie productive. La deuxième est centrée sur les populations qui habitent sur ce territoire : c'est l'économie résidentielle. L'apport des séjournants provisoires devenant de plus en plus important, la notion d'"économie présente" s'est substituée peu à peu à celle d'"économie résidentielle" pour bien marquer que ces revenus étaient consécutifs à la présence des personnes et non à leur résidence sur le territoire. La population des territoires varie en effet tout au long de l'année par le double mouvement des visiteurs qui viennent y séjourner et des habitants qui partent en voyage. Par exemple, il n'est pas rare en effet de constater que le nombre de franciliens qui quittent la région pour des raisons touristiques soit supérieur à celui des visiteurs qui y entrent, de province ou de l'étranger. En moyenne, un parisien passe 57 nuitées par an à plus de 100 km de Paris. Il existe donc une fuite nette de consommation d'Ile-de-France vers le reste de la France et du monde [8].

Dans les communes rurales les plus éloignées du monde urbain, 61 % des logements sont des résidences secondaires. Les revenus générés par la présence de résidences secondaires familiales sont bien plus conséquents que ceux occasionnés par l'hôtellerie ou le camping. L'économie locale en dépend majoritairement [8].

Le département de l'Indre est bien évidemment concerné par cet enjeu majeur. La Cartographie 1 le montre avec des zones plus ou moins denses sur ce territoire. La part des résidences secondaires (y compris les logements occasionnels) en 2014 représentait 10,3% des logements dans ce département [10].



Cartographie 1 : Résidences secondaires : atout majeur pour le tourisme

Lorsque l'on regarde géographiquement la position de ce département et du Berry, l'Indre se situe à l'interface de plusieurs entités géographiques et culturelles identifiées et reconnues comme des destinations touristiques : le Boischaut nord dont le château de Valençay constitue un pôle majeur, d'ailleurs intégré au circuit touristique des châteaux de La Loire, le Parc Naturel Régional de la Brenne avec ses milieux de faune et de flore préservés ainsi que le Boischaut sud avec La Châtre et le domaine de George Sand à Nohant. Il apparaît donc clairement, qu'à partir de cette position d'interface géographique, un potentiel de développement touristique existe (courts ou longs séjours de clientèles parisiennes notamment mais aussi tourisme d'affaires autour du romantisme) [6]. Il convient donc de préserver et de valoriser ces atouts [6] :

- La proximité du bassin parisien, une localisation proche des bassins émetteurs et une accessibilité aisée au territoire font de l'Indre le premier "*département vert aux portes de Paris*",
- Le territoire dispose d'un potentiel de clientèle non marchande important (70 483 lits en résidences secondaires) à rendre prescriptrice de la destination (1 million de nuitées en résidences secondaires),
- Des lieux d'accueil prestigieux existent pour le tourisme d'affaires (Châteaux et lieux de caractère),
- Les départements du Cher et de l'Indre travaillent depuis plusieurs années sur la stratégie de Marque "*Berry*" afin de commercialiser leurs produits et leurs séjours auprès des clientèles parisiennes.

Les dépenses effectuées par les touristes dans les pays de l'Indre leur apportent de l'ordre de 9 à 15% de leurs bases économiques. On peut également noter que le tourisme constitue par ailleurs une importante source de revenus résidentiels dans l'Indre [11].

Quid de la prospection de l'offre et de la demande en matière touristique pour les territoires authentiques dans les prochaines années ?

Sur ce thème, les prédictions de Booking sont particulièrement marquantes pour l'année 2018 [1]. Cet acteur majeur en matière de services de réservations met en évidence les projections incontournables pour l'item tourisme. Les résultats de cette enquête, portant sur 19.000 de ses clients réguliers, confortent l'engagement que souhaite avoir le territoire de la Brenne pour les prochaines années : destination Brenne.



Photo source ([1])

Que peut-on retenir de cette enquête et des attentes des futurs touristes et de leur famille ?

- 35% des personnes sondées souhaitent partir à la découverte de régions authentiques et tester les produits locaux.
- 34% des touristes tenteront de revenir sur les lieux de leurs vacances d'enfance. Cette nostalgie touche même les fameux millenials (18-34 ans) qui seront 44% à privilégier la destination de leur enfance.
- Les destinations qui mettront en avant la randonnée seront aussi privilégiées puisque 56% des voyageurs déclarent vouloir faire des randonnées pédestres (l'activité vélo est souhaitée pour 24%).

- Les chambres d'hôtes seront particulièrement populaires (1 voyageur sur 3 déclare préférer rester dans une maison d'hôtes plutôt qu'à l'hôtel).
- Un véritable espace de vie privatif est souhaité par les touristes.

Les données présentées dans cet article sont parfaitement référencées. Cette contribution doit permettre de dégager des éléments nouveaux de compréhension au regard de l'économie touristique actuelle et future de notre département et du Berry.

Elle permet également d'évaluer l'impact sur certaines conséquences pour les secteurs tels que l'immobilier, le BTP, le commerce et les services de proximité.

Enfin, cette contribution vise à préciser les attentes des acteurs liés au tourisme et les besoins qu'ils engendrent au regard des politiques d'aménagement du territoire et des services publics, de valorisation de l'environnement ou encore du cadre de vie.



Château de Valençay

Association des Hébergeurs Touristiques de l'Indre et des départements limitrophes (AHTI)

BP-Mairie de Bélâbre

36370 Bélâbre

<http://association-hebergeurs-touristiques-indre.com/>



Repère :

- [1] BOOKING, *Les 8 prédictions de Booking pour 2018*, <http://blog.elloha.com/2017/11/05/les-8-predictions-de-booking-pour-2018/>, 2017.
- [2] R. BUTLER, *The tourism area life cycle*, Channel view publications, 2006.
- [3] C. N. BUZINDE, D. MANUEL-NAVARRETE, D. KERSTETTER and M. REDCLIFT, *Representations and adaptation to climate change*, Annals of Tourism Research, 37 (2010), pp. 581-603.
- [4] CCI DE L'INDRE, *La filière tourisme dans l'Indre*, (décembre 2015).
- [5] CCI DE L'INDRE, *PANORAMA DE PRESSE de l'Indre*, (10 au 16 décembre 2016).
- [6] CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'INDRE, *Promotion de la candidature de l'Indre au raccordement à la LGV POCL* (2010).

- [7] O. M. DU TOURISME, *Vers un Tourisme Durable-Guide à l'usage des décideurs*, 2006.
- [8] F. G. FRANÇOISE PERTSOV, *De nouvelles dynamiques pour le tourisme*, Tendances, Répondre aux nouveaux défis des territoires, scet, Groupe Caisse des dépôts (2016), pp. 1-60.
- [9] [HTTP://WWW.UNEP.FR/SHARED/PUBLICATIONS/CDROM/DTIX1043XPA/](http://www.unep.fr/shared/publications/cdrom/dtix1043xpa/).
- [10] INSEE, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=DEP-36>.
- [11] LAURENT DAVEZIES, *Les moteurs du développement des pays du département de l'Indre*, Etude réalisée pour la Mission Interministérielle d'Aménagement et de Développement du Territoire (MIADT) de l'Indre (2004).
- [12] B. S. MARTIN and M. UYSAL, *An examination of the relationship between carrying capacity and the tourism lifecycle: Management and policy implications*, Journal of Environmental Management, 31 (1990), pp. 327-333.
- [13] RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE, *Hébergements touristiques - Le guide du porteur de projet*, 2015.
- [14] A. D. TASCI and W. C. GARTNER, *Destination image and its functional relationships*, Journal of travel research, 45 (2007), pp. 413-425.